

Méditerranée : La course contre la montre pour protéger les abysses



Pendant des décennies, les abysses marins sont restés à l'abri d'une exploitation humaine intensive. Cependant, l'évolution des technologies de pêche a encouragé les flottes maritimes à s'étendre vers les eaux profondes. En mer Méditerranée, la pêche en eaux profondes est principalement liée au ciblage de la crevette rouge, une espèce à forte valeur commerciale, et les activités de pêche se concentrent entre 500 et 800 mètres de profondeur, une zone qui reste économiquement rentable.

Depuis 2005, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée de l'ONU a imposé une interdiction du chalutage de fond à des profondeurs supérieures à 1.000 mètres en Méditerranée et en mer Noire afin de protéger les écosystèmes fragiles des profondeurs. Néanmoins, les données scientifiques accumulées au cours des deux dernières décennies ont démontré que de nombreux habitats marins sensibles se trouvent à des profondeurs moindres, ce qui a conduit les scientifiques et les organisations environnementales à réclamer l'abaissement de ce seuil à 800 mètres et l'adoption d'une approche de précaution plus efficace.

Le débat actuel au sein de la Commission ne relève pas d'un simple ajustement technique de la profondeur de pêche mais reflète plutôt deux visions divergentes de l'avenir de la mer Méditerranée. La première

approche considère les profondeurs comme une ressource économique exploitable tandis que la seconde les perçoit comme un capital naturel commun qu'il faut absolument préserver pour les générations futures.

Le chalutage de fond est considéré comme l'une des méthodes de pêche les plus destructrices pour les environnements marins profonds. Un nombre limité de navires, dotés de moteurs puissants et d'équipements sophistiqués, peut causer des dommages irréversibles à des habitats qui ont mis des siècles à se former, tels que les récifs coralliens d'eau froide et les éponges profondes, et ces activités se concentrent principalement en Italie, en Espagne, en Grèce et en Turquie.

Les scientifiques soulignent que l'adoption du seuil de 800 mètres repose sur des données scientifiques claires. Le nombre de navires capables d'opérer à près de 1.000 mètres de profondeur ne dépasse pas 4 à 5% de l'ensemble de la flotte de chalutiers méditerranéens, soit environ 400 navires seulement sur plus de 8.700 enregistrés. De plus, les études indiquent que l'impact économique de la réduction de la profondeur restera limité face aux gains environnementaux considérables, qui incluent la protection de plus de 100.000 kilomètres carrés d'écosystèmes profonds, la préservation des stocks de poissons et la limitation de la dégradation des habitats sensibles.

Les plongeurs et les militants écologistes alertent sur le fait que les impacts du chalutage de fond sont désormais visibles dans de nombreuses régions. La destruction des fonds marins entraîne la disparition d'espèces marines, le déclin de la biodiversité et la dégradation des récifs coralliens et des herbiers marins. Ils soutiennent que le passage d'une logique de surexploitation à une logique de durabilité exige le renforcement de la surveillance environnementale, le soutien à la recherche scientifique, l'extension des aires marines protégées et l'implication des communautés côtières dans la gestion des ressources marines.

Malgré le soutien scientifique et régional croissant pour l'adoption du seuil de 800 mètres, la décision politique reste en retard sur les données scientifiques. Bien que certains pays comme l'Égypte et la Libye aient annoncé leur soutien au durcissement des restrictions environnementales sur la pêche en eaux profondes, les négociations au sein des institutions régionales piétinent toujours sous la pression de considérations économiques et politiques.

Ce retard est encore plus flagrant si on le compare aux politiques adoptées dans le nord-est de l'océan Atlantique où des mesures similaires sont appliquées depuis des années. De même, les débats qui ont accompagné le Sommet des Nations unies sur les océans à Nice ont relancé la ques-

tion de savoir si les déclarations politiques suffisent à protéger les mers alors que les activités les plus destructrices se poursuivent au sein même des zones déclarées réserves marines.

Les profondeurs de la mer Méditerranée constituent un réservoir de biodiversité et un puits de carbone naturel, car la perturbation des sédiments marins libère des quantités de carbone stocké, ce qui affaiblit le rôle de l'océan dans la régulation du climat. Par conséquent, la protection des fonds marins est devenue un enjeu à la fois environnemental et climatique.

La Méditerranée est l'une des mers les plus fragiles et qui se réchauffent le plus rapidement au monde, ce qui fait que tout retard équivaut à tolérer l'épuisement continu d'écosystèmes dont la reconstitution est extrêmement lente. C'est pourquoi les scientifiques estiment que l'adoption du seuil de 800 mètres, combinée à une protection renforcée des zones les plus sensibles, constitue une étape indispensable pour garantir l'avenir de cette mer partagée.

En fin de compte, la crédibilité des engagements internationaux pour la protection des océans ne se mesurera pas à l'aune des déclarations faites dans les conférences mais bien à l'aune de ce qui sera concrètement mis en œuvre au fond des mers.

Par Mohamed Tafrouti